

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Grand Prix des territoires engagés récompense les initiatives durables dans une démarche sociale, sociétale et environnementale.

Un événement organisé par







Madame, Monsieur,

The Good, créé en 2020, est le média de la transformation environnementale, sociale et sociétale des entreprises et des territoires. Sa raison d'être : mettre en lumière les initiatives responsables locales qui contribuent à faire bouger les lignes vers une croissance durable et un monde plus juste.

Après 4 éditions réussies du Grand prix de la Good Économie qui récompense les meilleures initiatives RSE des entreprises, The Good annonce la création du **Grand Prix des Territoires Engagés**.

Le Grand Prix des Territoires Engagés récompense les coopérations et alliances durables entre les associations, les fondations, les collectivités territoriales et/ou les entreprises qu'elles soient industrielles ou de services avec pour objectif :

- d'accompagner la transformation des territoires pour garantir un avenir durable à leurs citoyens,
- d'encourager les initiatives sociales et solidaires pour plus de bien vivre ensemble,
- de **développer l'économie résiliente des villes et des territoires** dans le respect de la préservation et de la régénération des ressources naturelles,
- de créer un Observatoire des meilleures coopérations entre acteurs au service du bien commun afin de mettre en lumière des initiatives pérennes et reproductibles.

Un jury exceptionnel associant élus, experts de la transition écologique, entreprises, associations engagées au cœur des territoires et membres de la rédaction de The Good se réunira à l'automne pour élire les coopérations les plus exemplaires.

La remise des prix aura lieu **jeudi 21 novembre 2024** au Salon des Maires et des Collectivités Locales, qui se tiendra à la Porte de Versailles à Paris.

Emilie Kovacs Rédactrice en chef de The Good

Sébastien Danet Président du Groupe INfluencia



RÈGLES DE SÉLECTION

LES OBJECTIFS DU GRAND PRIX

Récompenser les coopérations ou les alliances durables entre les associations, les fondations, les territoires et les industriels/sociétés de services dans l'objectif :

- // D'accompagner la transformation des territoires pour garantir un avenir durable pour les citoyens,
- // D'encourager les initiatives sociales et solidaires pour le bien vivre ensemble,
- // De développer l'économie des villes et des territoires dans le respect de la préservation et de la régénération des ressources naturelles,
- // De créer un Observatoire des meilleures coopérations entre différents acteurs au service du bien commun et mettre en lumière les initiatives reproductibles.

LE JURY

Le jury du Grand Prix des Territoires Engagés sera composé :

- // d'élus,
- // d'experts de la transition écologique issus d'entreprises et d'associations engagées au cœur des territoires,
- // d'entrepreneurs,
- // de responsables RSE,
- // de représentants du monde associatif.

La réunion du jury se réunira le 16 octobre où il examinera tous les dossiers en compétition et attribuera les prix par catégorie, les prix spéciaux ainsi que le Grand Prix des Territoires Engagés 2024.

CRITÈRES DE NOTATION

Le jury s'attachera à juger l'ensemble des dossiers de candidature toutes catégories confondues sur les critères suivants :

- // Le caractère innovant de la coopération,
- // L'implication des parties prenantes et l'impact sur la chaîne de valeur,
- // L'adéquation entre les objectifs et les résultats obtenus,
- // La satisfaction du territoire et des citoyens.
- // Le caractère reproductible de l'initiative.

PROMOTION DU PALMARÈS

Le palmarès sera dévoilé le 21 novembre 2024 lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales (Parc des expositions de la Porte de Versailles - Paris 15e), un événement réunissant depuis près de 20 ans, près de 1300 exposants et 58 000 visiteurs. Les résultats seront à retrouver sur les médias du Groupe INfluencia : The Good, INfluencia, My Event Network.



DÉTAIL DES CATÉGORIES

Votre structure s'est engagée et a mis en place des initiatives visant l'un de ces objectifs :

Catégorie 1/ La coopération Collectivité territoriale / Association-Fondation

Cette catégorie récompense la meilleure coopération entre une collectivité territoriale et une association-fondation dans les secteurs :

A - Social & sociétal

Inclusion, diversité, égalité des chances, entraide, insertion professionnelle, lutte contre l'isolement, bien vivre et bien vieillir ensemble, se nourrir, se loger, garantir un accès au soin pour tous, se divertir, se former et s'informer...

B - Engagement solidaire à impact environnemental

Pour la biodiversité, la mobilité douce, la décarbonation, le recyclage, le prêt, le compostage, le covoiturage...

C - Économie solidaire

Commerce solidaire, de proximité, circuit court, recycleries, lutte contre le gaspillage, services partagés...

Catégorie 2/ La coopération Collectivité territoriale / Industriel-Sociétés de services / Association-Fondation

Cette catégorie récompense la meilleure coopération entre une collectivité territoriale, un industriel-société de services et une association-fondation dans les secteurs :

A - Social & sociétal

Inclusion, diversité, égalité des chances, entraide, insertion professionnelle, lutte contre l'isolement, bien vivre et bien vieillir ensemble, se nourrir, se loger, garantir un accès au soin pour tous, se divertir, se former et s'informer...

B - Environnement

Engagement pour la biodiversité, actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre : sobriété énergétique, recours aux énergies vertes, actions en faveur de la mobilité douce, décarbonation, désartificialisation des territoires, gestion et optimisation des matériaux de construction et des déchets, recyclabilité, méthanisation...

C - Économie solidaire

Commerce solidaire, de proximité, circuit court, recyclerie, lutte contre le gaspillage, services partagés...



DÉTAIL DES CATÉGORIES

Catégorie 3/ La coopération Collectivité territoriale/Industriel-Sociétés de services

Cette catégorie récompense la meilleure coopération entre une collectivité territoriale et un Industriel-Société de service :

A - Social & sociétal

Inclusion, diversité, égalité des chances, entraide, insertion professionnelle, lutte contre l'isolement, bien vivre et bien vieillir ensemble, se nourrir, se loger, garantir un accès au soin pour tous, se divertir, se former et s'informer...

B - Environnement

Engagement pour la biodiversité, actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre : sobriété énergétique, recours aux énergies vertes, actions en faveur de la mobilité douce, décarbonation, désartificialisation des territoires, gestion et optimisation des matériaux de construction et des déchets, recyclabilité...

C - Économie solidaire

Commerce solidaire, de proximité, circuit court, recyclerie, lutte contre le gaspillage, services partagés...





COMMENT PARTICIPER?

INSCRIPTION EN LIGNE:

Toutes les inscriptions se font sur la plateforme en ligne dédiée :

https://thegood-gpterritoires.awardsplatform.com/

TEMPORALITÉ DES DOSSIERS PRÉSENTÉS

Sont éligibles les actions réalisées entre juin 2023 et septembre 2024

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Le vendredi 4 octobre à 23H59.

TARIFS

Droits d'inscription + frais de dossier unitaire

	DROITS D'INSCRIPTION	FRAIS DE DOSSIER
Catégorie 1 Coopération entre collectivité territoriale et association-fondation	150 €	350 €
Catégorie 2 Coopération entre collectivité territoriale, association-fondation et industriel-sociétés de services	150 €	1150 €
Catégorie 3 La coopération Collectivité territoriale/ Industriel-sociétés de services	150 €	950 €





CONTENU DE LA CANDIDATURE

L'INSCRIPTION EST COMPOSÉE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1) Choix de la catégorie

2) Descriptif de l'initiative en 6 points :

- a) Résumé du dispositif en 3 lignes
- b) Présentation des structures coopérantes
- c) Contexte, problématique, objectifs de l'initiative durable présentée
- d) Stratégie et plan d'action mis en place (roadmap et moyens employés : RH et financiers)
- e) Mesure de l'impact des actions au regard des objectifs (résultats, satisfaction du territoire et des citoyens...)
- f) Évolution de l'initiative (passage à l'échelle, prochaines grandes étapes, caractère reproductible dans les autres territoires...)

3) Annexes

Pour une meilleure compréhension de l'initiative présentée, vous pouvez joindre tout document qui complète votre candidature :

- Vidéo explicative du contenu de l'opération (2 min max) à héberger sur une plateforme YouTube ou Vimeo
- Visuels (résolution : 1920x1080 en format .Jpeg ou .PNG)
- PDF (livre blanc...)
- URL (lien vers site internet, présentation etc.)
- Audio (.mp3)
- Etc...

4) Crédits de l'initiative

Ils serviront à la production de la remise des prix et sa communication (édition des trophées, support PowerPoint diffusé lors de la remise de prix, montée de scène lauréat, retombées presse, newsletters etc.).

5) Vos invités pour la soirée de remise de prix

4 invités maximum par dossier de candidature soumis, 2 minimum à renseigner.





ENVOI DES ÉLÉMENTS & RENSEIGNEMENTS

CONTACTS

Maëva SIMAH E-mail : maeva@prachemediaevent.fr

Emilie LAGARDE

E-mail: emilie@prachemediaevent.fr

Téléphone: 07 72 10 64 37

Plateforme d'inscription : https://thegood-gpterritoires.awardsplatform.com/

Si vous souhaitez compléter votre candidature avec tout élément physique que vous souhaiteriez montrer lors du jury, merci d'utiliser l'adresse ci-dessous :

GRAND PRIX DES TERRITOIRES ENGAGÉS **INFLUENCIA** À l'attention de Maëva SIMAH/ d'Émilie LAGARDE 24 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret (réception coursier entre 10h et 18h)

FACTURATION

Une facture sera émise à l'envoi du dossier de candidature directement depuis la plateforme d'inscription pour procéder au règlement à l'ordre d'INFLUENCIA. Un mail contenant la facture est envoyé une fois le formulaire de facturation rempli.

Toutes les candidatures doivent être centralisées sur le même compte candidat.

La plateforme est paramétrée seulement en émission de facture (pas de carte bancaire requise). N'hésitez pas à aller jusqu'au bout du processus de facturation.

Le règlement de la candidature n'a pas besoin d'être effectif à la date de clôture des inscriptions. En revanche, à partir du moment où la facture est émise, la société candidate a jusqu'à 30 jours fin de mois pour régler sa candidature par virement de préférence ou par chèque. Les instructions de paiement sont inscrites sur la facture.

